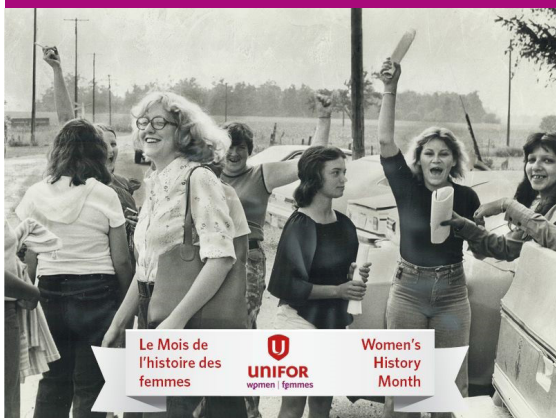


Octobre est le mois de l'histoire des femmes! Ici, nous saluons les femmes qui ont mené la grève de Winnipeg en 1919. Lorsque le Congrès des métiers et du travail de Winnipeg a lancé un appel pour une grève générale afin d'appuyer les travailleurs du métal, les téléphonistes de Winnipeg ont été les premières à débrayer. Elles ont quitté leur poste à 7 h avant le début de la grève générale à 11 h, ce qui a grandement compromis la capacité des patrons à communiquer. Les femmes sont des dirigeantes dans notre mouvement, autant hier qu'aujourd'hui et demain.

Nous rendons hommage aux femmes qui ont lutté pour obtenir le droit d'intégrer la formule Rand dans la loi et les conventions collectives, au bénéfice de tous les travailleurs et travailleuses.



Les travailleurs de l'usine de pièces automobiles Fleck de Centralia, en Ontario, étaient principalement des femmes qui gagnaient tout juste un peu plus que le salaire minimum. À l'automne de 1977, les TUA ont syndiqué la majorité des travailleuses et travailleurs, et obtenu l'accréditation de la section locale 1620. En mars de l'année suivante, une première convention collective n'était toujours pas conclue. L'employeur refusait d'accepter les demandes des TUA concernant la sécurité syndicale et la retenue à la source des cotisations syndicales. La direction de l'usine Fleck estimait que « Les employés devraient être libres de choisir de devenir membres d'un syndicat ou non. »

La grève qui a suivi a duré 163 jours pendant lesquels les grévistes ont fait face à une force policière stupéfiante. Cinq mois et demi après le début de la grève, une entente a été conclue, et les travailleuses et travailleurs ont obtenu une hausse salariale. En outre, la Commission des relations de travail a aussi émis une ordonnance rendant obligatoire le versement de cotisations syndicales. Cette grève a entraîné des changements à la Loi sur les relations de travail de l'Ontario en obligeant les employeurs à intégrer le versement de cotisations syndicales dans la convention collective (la formule Rand) lorsqu'un syndicat le demande.

Cette grève importante a transformé la loi du travail et le mouvement syndical. Ce fut une grève déterminante pour entériner la formule Rand, nommée ainsi après que le juge Ivan Rand de la Cour suprême du Canada en a fait une loi pour tout le monde et insisté sur l'importance d'une législation entourant une première convention collective.

Pour en savoir plus sur l'origine de nos droits, cliquez sur : https://www.unifor.org/sites/default/files/documents/document/partie_4_-_greve_fleck.pdf



Les femmes jouent depuis longtemps un rôle clé dans le mouvement syndical. Dans le cadre du Mois de l'histoire des femmes (#MoisHistoireFemmes), nous désirons souligner certaines de ces militantes inspirantes, comme Joy Langan, députée de Mission-Coquitlam, en Colombie-Britannique.

Née en 1943 à Rosland, en Colombie-Britannique, Joy Langan, politicienne, militante syndicale et auteure, a consacré sa vie à défendre les droits des femmes ainsi que les travailleuses et travailleurs.

Elle a été élue au Parlement en 1988, en plus de cinq autres féministes du NPD. Leur engagement a permis de sensibiliser la population à la parité entre les sexes et à la législation relative aux femmes. Fidèle à ses racines en tant que travailleuse, elle a été porte-parole en matière de travail pour le NPD.

Après avoir quitté le Parlement en 1993, elle est devenue représentante nationale pour le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier.



Afin de souligner le Mois de l'histoire des femmes (#MoisHistoireFemmes) qu'est octobre, nous partageons des histoires de femmes, comme Mable Elmore, sans qui le mouvement syndical ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui. Mable Elmore, membre du NPD en Colombie-Britannique, a marqué l'histoire en 2009 en devenant la première personne d'origine philippine à être élue à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique.

En tant que députée, elle représente la circonscription de Vancouver-Kensington et agit comme porte-parole de l'opposition en matière d'immigration et de travailleurs temporaires étrangers, ainsi que comme porte-parole adjointe en matière de finances. À l'Assemblée législative, elle a également appuyé l'élaboration d'un plan pour l'équité économique des femmes.

Avant d'être élue comme députée, elle a travaillé comme opératrice de véhicule de transport en commun pendant 10 ans. Parallèlement, elle a joué un rôle actif au sein de son syndicat, les Travailleurs canadiens de l'automobile de la section locale 111, mené des campagnes efficaces comme défenseuse du transport en commun, et défendu vivement les droits des membres de la communauté LGBTQ+.



Alors que le Mois de l'histoire des femmes (#MoisHistoireFemmes) tire à sa fin, nous rendons hommage aux femmes qui se sont battues pour obtenir les droits dont nous profitons maintenant et à celles qui font bouger les choses aujourd'hui. Carol R. Hughes a représenté, pendant trois mandats, la circonscription d'Algoma-Manitoulin-Kapuskasing, en Ontario, après avoir été élue comme députée en 2008. En tant que porte-parole adjointe en matière de santé des Autochtones et membre du Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord, elle est une voix influente dans l'appel pour une enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Elle est également connue pour sa lutte en faveur du maintien du service de train de passagers dans le nord de l'Ontario et de la préservation d'emplois de qualité. Avant de faire son entrée en politique, elle était membre du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier et représentante régionale pour le Congrès du travail du Canada. Alors qu'elle était au Parlement, elle a présenté un projet de loi afin d'élargir l'accès aux prestations d'assurance-emploi et d'exiger le signalement obligatoire des accidents de travail et des maladies professionnelles.